

Procès-verbal de la Commission de la Recherche plénière du 27 février 2025

Etaient présents ou représentés :

Violaine Giacomotto, Nuria Rodriguez Lazaro, Cédric Brun, Nicolas Labarre, Béatrice Collignon, Marie Mellac, Caroline Le Mao, Haude Morvan, Laurent Chircop-Reyes, Antoine Ventura, Eric Kajfasz, Jeffrey Swartwood (représenté par Emmanuel Labarbe), Tristan Coignard (représenté par Nuria Rodriguez Lazaro), Apostolos Lampropoulos (représenté par Violaine Giacomotto-Charra), Pierre Katuszewski (représenté par Cécile Croce), Elisabeth Meller-Liron

Pour la DR : Karine Abado, Sylvie Maleret, Alia Benharrat, Mathieu Marsan, Alexandre Thébaud, Antoine Bienvenu, Romain Hérault, Agathe Huteau

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal de la CR du 30 janvier 2025 (*décision*)
- Prise en charge des co-directeurs et membres du jury pour les soutenances de thèse en co-tutelle (*décision*)
- Instruction des demandes d'HDR (*décision*)
- AAP Colloques et publications : attribution des soutiens (*décision*)
- AAP Revues : choix des rapporteurs (*décision*)
- Bilan d'activité des GIS (*information*)
- AMI SAPS : présentation des dossiers, rappel comitologie/gouvernance (*information*)
- Présentation de la méthodologie pour la réalisation de la feuille de route Science ouverte (*information*)
- Présentation du programme stratégique recherche (*décision*)

Approbation du procès-verbal de la CR du 30 janvier 2025

Le procès-verbal de la commission recherche est voté à l'unanimité à 2 modifications près, demandées par Eric Kajfasz et Antoine Ventura. Ces modifications sont apportées au PV final.

Prise en charge des co-directeurs et membres du jury pour les soutenances de thèse en co-tutelle

Contexte : décision prise en CS du 10 janvier 2011 :

- l'ED de Bx 3 prend en charge les frais de transport et de séjour du directeur de thèse UBM si la soutenance a lieu dans l'université partenaire (= à l'étranger), et ceux du directeur de l'université

partenaire si la soutenance à lieu à l'UBM ; ainsi que les frais de transport et de séjour de 1 ou 2 membres du jury (que la soutenance ai lieu à l'UBM ou dans l'université partenaire).

- Les dépassements éventuels (plafond de prise en charge par ED Bx3 = 1200€ - NB BC : inchangé depuis) seront pris en charge par les équipes de recherche concernées et/ou par l'université partenaire.

Bordeaux Montaigne assume donc les frais d'une cotutelle, quel que soit le lieu de la soutenance. Il est donc proposé que cette règle soit remplacée par une relation plus équilibrée :

Proposition, modification du point 1 - Adoptée à l'unanimité par la CR du 27 février 2025

- l'EDMH prend en charge les frais de transport et de séjour du directeur / de la directrice de thèse de son établissement si la soutenance a lieu dans l'université partenaire (= à l'étranger), et des 2 ou 3 (selon les termes de la convention de co-tutelle) membres du jury qu'il ou elle a désignés, quel que soit le lieu de la soutenance. Réciproquement, l'université partenaire (ou éventuellement l'unité de recherche d'accueil) prend en charge les frais de transport et de séjour du directeur / de la directrice de thèse de son établissement si la soutenance à lieu à l'UBM, et des 2 ou 3 (selon les termes de la convention de co-tutelle) membres du jury qu'il ou elle a désigné, quel que soit le lieu de la soutenance.

Instruction des demandes d'HDR

HDR-1 prise en charge des discutant.es, proposition

Contexte

- HDR : dépendent de la Direction de la Recherche et la Commission de la recherche, avec une logistique gérée par l'EDMH, sur son budget annuel
- Le budget alloué est de 1200 € / jury, depuis au moins 2018
- Restrictions budgétaires

Proposition - Adoptée à l'unanimité par la CR du 27 février 2025

- Prise en charge **de 5 discutants maximum** (garant.e compris.e) par l'EDMH

HDR-2 dossiers pour examen par la CR

1. Délai de dépôt du dossier aux fins d'examen par la CR, proposition adoptée à l'unanimité par la CR du 27 février 2025

- Le dépôt doit se faire au minimum 1 semaine avant la réunion de la CR, afin que celle-ci procède à l'attribution des dossiers pour établissement des rapports qui seront présentés oralement lors de la CR suivante, pour émission de son avis.
- Le délai passerait donc de 2 semaines minimum avant examen actuellement à environ 6 semaines, la CR se réunissant toutes les 4 à 6 semaines au cours de l'année universitaire.

2. Pièces du dossier et présentation de celles-ci - Adoptée à l'unanimité par la CR du 27 février 2025

Tous les dossiers devront comporter l'ensemble des pièces demandées, qui devront être nommées en suivant strictement le protocole voté par la CR.

1. Lettre de candidature, adressée au Président. Nom du fichier : 01-Lettre candidature_Nom candidat.e
2. Lettre du/de la garant.e scientifique, adressée à la Commission. Nom du fichier : 02-Lettre garant_Nom candidat.e

3. Volume Parcours et/ou CV (appelé « mémoire de synthèse » dans certaines sections CNU) selon les attendus de la section CNU. Nom du fichier : 03-Parcours-CV_Nom candidat-e
Dans le cas où le CV serait pour la section un document à part : Nom du fichier : 03bis-CV_Nom candidat-e (le fichier 03 devenant : 03-Parcours_Nom candidat-e) ;
4. Volume Inédit ou Positionnement de recherche, selon les attendus de la section CNU. Nom du fichier : 04-Inédit-positionnement_Nom candidat-e.
5. Volume Sélection de publications. Nom du fichier : 05-Publications_Nom candidat-e.
Afin d'alléger ce document, il peut pour examen par la Commission ne comporter que l'introduction générale et, le cas échéant, les introductions des différentes parties, ainsi que la liste des publications sélectionnées, et non pas les textes eux-mêmes. Si ceux-ci sont intégrés au dossier soumis ils doivent être insérés dans ce fichier et non pas présentés chacun dans un fichier séparé ;
6. Attestation de suivi de la formation à l'Intégrité scientifique (MOOC UB ou MOOC Lyon ou ECampus UBM). Nom du fichier : 06-Intégrité scientifique_Nom candidat-e ;
7. Rapport de soutenance de la thèse. Nom du fichier : 07-Rapport thèse_Nom candidat-e ;
8. Pièces administratives demandées par le bureau des soutenances. Fichiers nommés à partir de 08 et suivant le même principe que les précédents. Ex : 08-pièce d'identité_Nicolas Labarre.

3. Attendus des lettres (candidat.e et garant.e) - Adoptée à l'unanimité par la CR du 27 février 2025

La lettre de candidature, adressée au Président.

1 à 2 pages présentant de façon synthétique le profil du/de la candidat.e et sa motivation pour discuter à l'Université Bordeaux Montaigne son dossier d'habilitation à diriger des recherches.

La lettre devra faire mention des recommandations ou attendus de la section CNU d'appartenance pour les dossiers de HDR, et indiquer l'URL où il est possible de les consulter.

La Lettre du/de la garant.e scientifique, adressée à la Commission recherche

Cette lettre tient lieu de 3^e pré-rapport et doit donc présenter de façon circonstanciée l'ensemble des volumes constituant le dossier soumis pour l'habilitation à diriger des recherches, et démontrer son respect des attendus de la section CNU ou, le cas échéant, justifier du fait qu'il s'en écarte (cas des dossiers inter- ou multi- disciplinaires, ou sur des champs non clairement rattachés à une section CNU par exemple).

Elle comprendra en outre la liste des discutant-es envisagé-es (contact en cours ou accord obtenu selon les cas), assortie de leurs statuts et affiliations.

NB : le garant n'est pas une obligation pour les demandes de HDR. Il est demandé aux candidat.es dans ce cas de contacter le VP Recherche de l'Université le plus en amont possible. Le délai d'instruction de ces dossiers peut être allongé de 12 à 24 semaines.

AAP Colloques et publications : attribution des soutiens

Nicolas Labarre rappelle que les budgets entre les deux AAP s'équilibrent, l'une excédant l'enveloppe initiale, l'autre ne la consommant pas en totalité.

La plupart des évaluations sont positives et évaluées A. Une proposition d'augmentation du budget du colloque de Giovanni Agresti est faite par l'un des évaluateurs, mais Nicolas Labarre propose de ne pas entériner cette proposition. Un des rapporteurs est mitigé sur le dossier de colloque de Pascal Tozzi, mais propose de lui octroyer la somme demandée.

Antoine Ventura explique qu'il était rapporteur sur l'un des dossiers noté B. Il ne voulait pas en réduire le budget, car il aurait réduit les budgets des autres dossiers de la même façon. Il trouve les dossiers pour les publications plus convaincants que ceux pour les colloques. Une question se pose sur le dossier de Estelle Mouton Rovira, car son budget n'est pas à l'équilibre. Le financement de ce projet est acquis sous réserve qu'il puisse être équilibré. Julia Roumier signale que Mouton Rovira souhaite s'autofinancer ce qui pose question.

Nicolas Labarre ajoute que cela montre bien qu'il y a des critères à mettre place, en effet l'autoédition pose un problème, mais pas de possibilité de l'exclure sur un critère rétroactif.

Cécile Croce trouve que c'est à son honneur de demander une somme modeste, respectant les règles formulées par la CR. Antoine Ventura déplore la situation de cette collègue et propose de se rapprocher de l'équipe Plurielles pour demander s'il est possible d'augmenter la part du budget qui lui est octroyé.

Nicolas Labarre signale qu'il va se rapprocher de Plurielles et du pôle projets et partenariats pour voir quels sont les autres financeurs que la porteuse peut solliciter.

Proposition faite pour l'ensemble de ces colloques : attribution de la somme qui est demandée. Si une retouche relativement mineure est proposée, Nicolas Labarre propose le maintien du financement au niveau demandé par le porteur.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité pour les colloques et les publications.

AAP Revues : choix des rapporteurs

17 dossiers complets ont été reçus, dont 1 dossier finalement refusé (2 critères non respectés)

- Subvention accordée pour 2025 et pour 2026 (avec montant identique ou différent)
- Total des demandes de subvention : 25 500 euros par an (même montant demandé pour chaque année, par tous les porteurs)
- Budget alloué : 17 800 euros par an

Nicolas Labarre souligne que l'objectif de l'évaluation est de présenter des recommandations aux porteurs de revues pour l'amélioration de leur revue, mais également de vérifier la cohérence budgétaire de l'ensemble.

Pièces du dossier à fournir par les porteurs :

- Grille à remplir par le porteur (comme les autres années)
 - Nouvelles rubriques : politique scientifique (dont politique IA, politique relative au genre et aux jeunes chercheurs)
- Frise chronologique de production d'une revue (objectif : formaliser les étapes de la production d'une revue afin de vérifier qu'il n'y ait pas de « points aveugles », source de retard)
- Grille d'évaluation d'un article fournie aux évaluateurs et/ou auteurs (proposition du groupe de travail Commission recherche du 13/01/2025)

Pièces fournies aux évaluateurs :

- Grille remplie par le porteur
 - Bilan 2023 et bilan 2024
 - Exemple papier pour les revues papier natif (à récupérer à la DR) : *Annales du midi*, *Aquitania*, *Figures de l'art*, *Études digitales*, *Lumières*. À rendre aux porteurs en fin d'évaluation.
- Remarque : La frise chronologique de production d'une revue n'est pas à évaluer (elle est surtout destinée aux porteurs)

Les évaluations sont à rendre pour le 2 avril 2025.

Le vote favorable est accordé à l'unanimité sur la répartition de ces évaluations. Le document est à retrouver en annexe.

AMI SAPS : présentation des dossiers, rappel comitologie/gouvernance

14 projets ont été soumis à l'appel à manifestation d'intérêt SAPS lancé fin décembre.

Le comité SAPS qui s'est réuni le 20 février pour expertiser les dossiers était composé de 6 personnes :

- Boris Urbas, responsable pédagogique du master médiation et communication des sciences et des techniques, Université Bordeaux Montaigne ;
- Blandine de la Rochebrochard, chargée d'événements et projets Science avec et pour la société, Cap Sciences ;
- Karine Abado directrice de la Direction de la Recherche, Université Bordeaux Montaigne ;
- Nicolas Labarre, vice-président Recherche, Université Bordeaux Montaigne ;
- Cédric Brun, vice-président Science et société, partenariats, Université Bordeaux Montaigne ;
- Mathieu Marsan, chargé de projet SAPS ; Université Bordeaux Montaigne ;

2 types de réponses favorables possibles :

- Réponse 1 : Financement via une enveloppe de 12 000€ allouée pour des propositions ponctuelles ou récurrentes se déroulant en 2025, des cofinancements sont possibles ;
- Réponse 2 : Accompagnement opérationnel, technique et financier par le pôle Innovation et Transfert de la Direction de la Recherche avec une possibilité de réalisation en 2025 ou d'un dépôt de projet pour 2026 et 2027.

Mathieu Marsan présente les projets lauréats de cet AMI (cf annexe).

Il y a un besoin de mettre en place au cours de l'année 2025 un dispositif permettant de répondre au fil de l'eau à des demandes de financement pour des projets SAPS.

Caroline Le Mao félicite l'équipe pour le travail et demande ce qui a justifié les coupes de budget. Mathieu Marsan explique que Lionel Larré demandait des fonds pour réaliser l'habillage musical de ses podcasts, sur une base budgétaire excédant de façon significative les tarifs habituellement pratiqués pour ce type de prestation. L'équipe SAPS va par ailleurs l'aiguiller vers des ressources gratuites et libres de droits.

Dans le cas de Marie-Lise Paoli, qui avait la volonté de faire une exposition à destination des collégiens, l'équipe SAPS a redirigé la porteuse vers une intervention dans les classes plutôt que sous forme d'exposition. Il y a une nécessité de faire évoluer son projet, elle sera accompagnée par l'équipe SAPS.

Caroline Le Mao s'interroge sur la ventilation des fonds dans l'ensemble du label, par rapport au projet tel qu'il avait été déposé à l'origine. Mathieu Marsan souligne que l'équipe travaille à officialiser et formaliser les demandes, y compris lorsqu'elles figuraient dans le dossier de candidature SAPS. Cédric Brun ajoute qu'il prendra le temps d'ici les assises de la recherche de faire un bilan de fonctionnement de la première année du projet et les orientations qui seront prises.

Cécile Croce demande si une articulation entre ces projets SAPS et l'AAP préexistant est envisagée. Cédric Brun explique que l'AAP préexistant n'existait qu'en l'absence de l'obtention du label. Il va être remplacé par de nouveaux appels à projets.

Présentation de la méthodologie pour la réalisation de la feuille de route Science ouverte

Objectifs de la feuille de route Science Ouverte (FdRSO) :

- Qu'est-ce que la Science Ouverte peut apporter aux besoins spécifiques de la politique scientifique de l'Université Bordeaux Montaigne ?
- Quelles sont les actions prioritaires ou centrales à mener dans les années à venir ?
- Comment la Science Ouverte s'articule-t-elle avec le programme stratégique de recherche ?
- Comment les services et membres des unités peuvent-ils travailler au quotidien pour la Science Ouverte (publications, données, SAPS, Intégrité scientifique, formation, évaluation...) ?

Livrable final attendu :

- Un document de synthèse (5 à 10 pages) résumant les intentions, les axes et les actions d'une politique Science Ouverte
- Des compléments pour nourrir le programme stratégique de recherche de critères liés à la Science Ouverte

Méthodologie :

3 séances de réflexion collective

- Séance 1 : Brainstorming sur la Science Ouverte à UBM, pour dégager :
 - Les points de consensus
 - Les points de dissensus
 - Les points aveugles
- Séance 2 : Lecture d'extraits de feuille de route et du plan SO national pour dégager les axes qui correspondent à UBM, les actions déjà faites/en cours, les actions pertinentes pour UBM => aboutir à une hiérarchisation des axes et repérer les actions cibles les plus pertinentes
- Séance 3 : comment concrétiser les axes identifiés au sein de la stratégie recherche de l'établissement ? => actions engagées/à engager, objectifs, engagements à tenir, cibles/indicateurs

Organisation :

- 3 séances d'environ 1h30, le jeudi 13H30/15h sur période d'environ deux mois, en mars / avril
- Appel à constituer un groupe d'environ 8 membres représentatifs, animé par DR/SCD + un co-animateur EC-C. Idéalement une composition variée incluant :
 - Plusieurs enseignants-chercheurs représentatifs des UFR et disciplines
 - Membres des maisons d'édition (PUB ou Ausonius Editions)
 - Représentants de la politique SAPS
 - Membre du groupe Intégrité scientifique
 - Doctorant.e
- S'engager sur les 3 séances, dont un peu de préparation entre chaque séance : documents à lire (extraits de feuille de route SO) – Environ 2h/4h de lecture sur l'ensemble

Haude Morvan demande une précision : s'agit-il d'un outil pour la communauté ? L'objectif est d'améliorer la diffusion des recherches faites à UBM ?

Alia Benharrat répond que c'est avant tout un outil de pilotage pour l'établissement. Ce qui manque aujourd'hui à l'université c'est une coordination des actions et un affichage de cette politique de science ouverte.

Présentation du programme stratégique recherche (*décision*)

Nicolas Labarre présente le projet, en notant que de longs débats ont eu lieu lors du changement d'équipe sur ce qui caractérise notre université : Est-ce qu'il existe bien une identité collective ? Quelle image projetons-nous pour nous même et pour l'extérieur ?

Il indique que le document qui a été envoyé en amont de cette séance de la CR a été préalablement présenté à la direction de la recherche, aux presses universitaires, au SCD ainsi qu'aux UFR pour voir si ce qui est proposé est faisable.

Plusieurs constats sont faits :

- La politique scientifique actuelle de l'établissement est dispersée. L'attribution des soutiens lors des appels à projets internes est homogène plutôt que stratégique.
- Les évaluations sans hiérarchisation sont peu efficaces.
- Il y a un manque de lisibilité interne et externe, hors domaines très balisés
- Utilisation insuffisante d'outils et de réalisations brillantes

La solution proposée est de lancer des Programmes stratégiques de recherche (PSR) pour garantir la visibilité et le rayonnement de l'université, pour faire de la recherche et mieux décrocher des financements, tout en préservant ce qui fonctionne.

Caroline Le Mao signale qu'un angle d'action n'apparaît pas dans la présentation : c'est le déficit de la communication sur ce qui est fait en termes de recherche au sein de l'établissement. Elle cite pour l'exemple le livret recherche, travail fait par la direction de la recherche qui a permis une meilleure lisibilité de la recherche menée à l'université. Ce livret avait été très apprécié des partenaires.

Karine Abado précise que l'outil avait été lancé suite au premier dialogue stratégique de gestion (DSG) financé par le rectorat et ajoute que ce document est en cours d'actualisation.

Cédric Brun ajoute que la communication est essentielle, mais qu'elle n'est pas suffisante seule. Améliorer la communication ne remplace pas une stratégie qui organise et structure la recherche de l'établissement.

Marie Mellac conteste l'idée que les évaluations sans hiérarchisations sont peu efficaces. Elle indique que le projet contient énormément de mots concernant la hiérarchisation, l'excellence, les jalons, ce qui lui paraît être une recherche de compétition et de mise en compétition des enseignants-chercheurs. Il va falloir évaluer les dossiers des collègues très en profondeur pour arriver à cette excellence. Elle ne voit pas en quoi cela va améliorer l'excellence et juge drastique le changement de façon de faire.

Cédric Brun signale que sur le document qui a été envoyé, le mot excellence n'apparaît qu'à une seule reprise en note de bas de page pour préciser ce que sont les écoles universitaires de recherche. Le mot jalon ne signifie pas compétition.

Pour Marie Mellac la crainte est que ces jalons soient quantitatifs : « combien de dossiers vont être déposés ? Combien vont recevoir une réponse positive ? » Elle exprime son désaccord avec les constats et les objectifs.

Caroline Le Mao, quant à elle, exprime un accord d'ensemble avec les constats et les objectifs. Elle reste cependant attachée aux petits financements et ajoute que l'on travaille dans une communauté mise à mal : il lui semble donc nécessaire de pouvoir continuer à faire exister un système où tout le monde se sent impliqué et où tout le monde peut avoir un financement.

Haude Morvan voit l'intérêt de l'effet levier qui est envisagé dans ces programmes. Elle ajoute qu'investir les moyens de la recherche sur les gros projets permet également de lever des fonds pour des projets annexes. Elle prend l'exemple de son ANR qui a pu servir de cofinancement pour le projet région portée par une collègue.

Nicolas Labarre rappelle que la notion de compétition introduite dans le débat par Marie Mellac n'a pas lieu d'être, car ce qui est proposé n'est pas un jeu à somme nulle : ce qui est donné à l'un ne sera pas pris aux autres. Il insiste sur le fait qu'il ne veut pas entrer dans une logique néo-libérale. Avoir des jalons veut dire définir des étapes, sans autre connotation. Il cite l'importance des Chaires et des programmes structurants, qui jouxtent les projets des équipes sans s'y additionner, et qui permettraient de faire levier si ces dispositifs s'inscrivaient explicitement dans une vision stratégique commune. Il souligne par ailleurs que la commission recherche reste garante de la politique scientifique dans la stratégie proposée.

Nicolas Labarre présente alors les programmes stratégiques de recherche (PSR)

- Ni un simple objet de recherche (« patrimoine »), ni une simple méthode (« interdisciplinarité ») : série de questions de recherche interconnectées.
- Permet des approches disciplinaires et multi, inter et trans-disciplinaires
- Groupe de collègues impliqués
- Adossé à des formations identifiées que des formations viennent nourrir cette recherche

Ces programmes communs de recherche ne comprendront pas tous les EC de l'établissement : un chercheur qui travaille sur une grosse ANR, par exemple, pourra difficilement s'investir dans ces programmes. Les thématiques de recherche ne se seront pas non plus en lien avec les recherches de *tous* les chercheurs de l'université. Nicolas Labarre utilise un exemple tiré d'une conversation avec Laurent Capdetrey, qui pourrait déboucher sur un programme « interculturalité et conflits » ou « interculturalité en conflit ». Sans prétendre se substituer aux collègues qui animeraient un tel programme, il indique qu'il y voit une tension productive et un sujet à la fois précis et inclusif.

Caroline Le Mao exprime son inquiétude par rapport aux étiquettes qui devront être apposées à ces PSR. Elle a peur qu'il faille expliquer longuement les objets de recherche sur lesquelles l'université travaille pour qu'ils soient compris. Elle craint la perte de ce qu'elle appelle l'« effet punchline ». Nicolas Labarre approuve la nécessité de titres clairs et lisibles. Il précise aussi, en réponse à une question sur l'expression « pas un simple objet de recherche », qu'il différencie l'objet sur lequel porte une recherche (par exemple un phénomène politique, un objet culturel, etc.) et la question de recherche qui en découle, laquelle suppose un cadrage et une problématisation.

Cédric Brun explique que l'idée même des programmes est de fédérer des chercheur.es qui sont souvent d'équipes différentes, mais pas nécessairement, pour travailler ensemble à la définition d'objets, de méthodes et ensuite de projets à l'intérieur de ces programmes. Ceux-ci visent à fédérer, à mettre en commun pour mobiliser des collègues et des projets en nombre et en intensité suffisante,

pour que les projets de recherche soient plus recevables par les institutions qu'ils ne le sont aujourd'hui. Il ajoute qu'il n'existe pas de concurrence, car les projets blancs ne sont pas mis en cause dans le projet : il n'y a pas de darwinisme dans le projet présenté, bien au contraire de la collaboration des outils et des moyens.

Nicolas Labarre entame une présentation du budget de la recherche, et note qu'il n'est pas souhaitable d'intervenir sur la dotation aux équipes pour financer une telle politique stratégique.

La discussion s'interrompt cependant à 18h, sur le constat d'un examen incomplet de la question. Le point sera remis à l'ordre du jour de la CR du 27, qui commencera à 13h30, avec un ordre du jour élagué. Nicolas Labarre indique que le calendrier contenu dans le document envoyé est désormais caduc ; il invite aussi les élus à lui écrire s'ils souhaitent formaliser leurs retours sur ce qui a été débattu d'ici à la prochaine CR.

La séance est levée peu après 18h.

AAP Colloques : attribution des soutiens

Nom Prénom :	Unité de Recherche de rattachement :	Titre du colloque :	nombre participants	Dates du colloque	Budget total	Demande PSE	Cofi. UR UBM	Cofi. autres	Montant voté CR du 27/02/2025
LACOMBA Marta	AMERIBER	Voces y verdades en el ámbito hispánico	19	9-10 octobre 2025 à l'Institut Cervantès Bordeaux	6870	1670	3400	CIRLEP : 900 S LEHIAL : 900 S	1670
JEAN- COURRET Ezéchiél	AUSONIUS	Château et littérature	70	26, 27 et 28 septembre 2025 Périgueux	8500	1000	1000	Dept Dordogne : 2000 S ASSO d'Archéo : 2000 A Asso Rencontres : 500 (vente livres) droit inscription : 1400 Ville Périgueux : 600 S	1000
CAPDETREY Laurent	AUSONIUS	Les métamorphoses de la polis	24	18-19/09/2024 à Bordeaux	9200	2000	1500 + 500 REA	Univ Lille : 1500 S UMR 8164 HALMA : 1700 S Univ. Poitiers : 2000 S	2000
HANOTIN Guillaume	CEMMC	La paix de Vienne: un retour à la paix européen	19	8-9 mai 2025 à la Casa de velasquez	6981	1500	1500	projet de recherche : 3481 A Centre Roland Mousnier : 500 A	1500
AGRESTI Giovanni	IKER	REconnaissance et Catégorisation des LAngues Minor(is)ées - RECLAM	50	Fin 2025	14600	900	900 (IKER+D2IA)	PaRL : 1000 A Bord'Oc : 400 A MSHBx : 5000 S POCLANDE : 400 S Univ Sao Paulo : 6000 S	900
PINEDE Nathalie	MICA	Cide24	60	20 et 21 novembre 2025	12500	1000	1230	UB LaBRI : 2620 A droits inscription : 7650	1000

TOZZI Pascal	PASSAGES	Intervention Sociale Non Violente : Racines Historiques, Défis pour la Paix et la Non-Violence	200	28, 29 et 30 octobre 2025 à l'université Extremado de Colombia	6670	2502	2501	1667 (MSHbx) S	2502
PAOLI MARIE- LISE	PLURIELLES	Créativité et imaginaire des femmes : 1985-2025	120	9-10 octobre 20	9665	2000	2270 ERCIF : 470 Genre : 700 ARTES : 250 LaPRIL : 600 PECI : 250	UBM SUAC : 1000 S AFEC : 500 S CECIB : 380 S IUF D.James Raoul : 600 S Droits d'inscription : 2915	2000
					74986	12572	14801		12572

AAP Publications : attribution des soutiens

Nom Prénom :	Unité de Recherche de rattachement :	Titre de la publication	Date prévisionnelle de parution	type de publication	maison d'édition	Budget total	Demande PSE	Cofi. UR UBM	Cofi. autres	Montant voté CR 27/022025
ALONSO CARBALLÉS Jesús	Ameriber	« La bataille pour le récit. Narrations et usages du passé autour de la violence de l'ETA "	2025	ouvrage colectif	Éditions Orbis Tertius	2895	1000	500	Univ Grenoble Alpes : 1000€ S Univ de Navarre : 400€ S	1000
LEEMAN RICHARD	ARTES	Séminaire et fragments d'histoire de l'art	2025	ouvrage individuel	éditions Stilus	4400	1500	1000	éditions Stilus : 1900	1500
BONNIN Judith	CEMMC	Changer la vie et le monde ? L'internationalisme du Parti socialiste mitterrandien (1971- 1983)	Mai 2025	ouvrage individuel	éditions du Bord de l'Eau	5042,65	1000	1000	2521,325 : Fondation Jean-Jaurès	1000

Swartwood Jeffrey	CLIMAS	Yellow Power : Anthologie bilingue de poésie établie par le collectif Passages	mars-25	ouvrage collectif	L'ire des marges	2760	300	300	2160 éditeur	300
Houssais Laurent	CRHA F-G Pariset	Producteurs et acteurs des « arts indigènes » dans l'Empire français (1893-1962)	2025	ouvrage collectif	cahiers du centre François- Georges Pariset-PUB	2461	961	1500		961
Tichit Léa	CRHA F-G Pariset	Répertoire des expositions temporaires d'architectur e en France (1914-1977)	Printemps 2025	ouvrage individuel	n°13 hors- série des Cahiers du Centre François- Georges Pariset-PUB	981	490	491		490
Dufourmont Eddy	D2IA	MIN : Une histoire conceptuelle du mot « peuple » au Japon	1er septembre 2025	ouvrage collectif	les Editions Le Bord de l'Eau	2500	1250	1250		1250

Hoyaux André- Frédéric	PASSAGES	La Microgéogra- phie. Méthodes, échelles, concepts	Fin 2025	ouvrage collectif	PUR	9712	1500	4000	4712 PUR	1000
Caserville Caroline	PLURIELLES	Revue François Mauriac	2026	ouvrage collectif	éditions Honoré Champion	2000	1000	1000		1000
Mouton- Rovira Estelle	PLURIELLES	Figurer la lecture au début du XXIe siècle. Adresse, partage, circulations	automne 2025	ouvrage individuel	Presses universitaires du Septentrion	2843,6	1000	500	500 (Univ Paris Cité- Cérillac) S	1000
PUCCINI Géraldine	PLURIELLES	L'imaginaire du passé. Réappropriat ion, reconstructio n, réinvention.	déc-25	ouvrage collectif	PUB-LAPRIL	1062	420	700		420
Bouton Christophe	SPH	The acceleration of history	fin 2025	traduction vers l'anglais d'une monographie	Stanford University Press	2800	800	800	UB-Changes : 1200	800
						39457,25	11221	13041	10 721	

AAP Revues : choix des rapporteurs

Le vote favorable est accordé à l'unanimité sur la répartition de ces évaluations.

Titre	Porteur.e.s	Montant demandé 2025 et 2026	Montant ajusté 2025 et 2026	Evaluateur 1	Evaluateur 2
Annales du midi	F. Boutouille	2000	2000	ROUMIER	GIACOMOTTO
Aquitania	F. Verdin	2000	2000	LAHAYE	CHADLI
Astasa	C.Croce	1500	1500	Evaluateur 1	Evaluateur 2
Communication et organisation	Aurélie Laborde	1000	1000	LABARBE	ROUMANOS
Communication, techno. et développement	E.Damome	1500	1500	CHIRCOP REYES	CALAS
Conceptos	R. Esteve	1500	1500	COIGNARD	BRUN
Etudes digitales	F.Cormerais	2000	2000	CAUSA	MORVAN
Essais	S.Landi	1500	1500	COIGNARD	MOISSET
Figures de l'Art	C.Croce	1000	1000	Evaluateur 1	Evaluateur 2
Genre en séries	G. Le Gras	1500	1500	DEVILLERS	LAMPROPOULOS
Horizons/théâtre	O. Fertat	3000	2000	CROCE	ROUMIER
Lumières	T.Coignard/A. Gaillard	2000	2000	Evaluateur 1	Evaluateur 2
Radiomorphose	E.Damome	1500	1500	GENDRAULT	CHIRCOP REYES
Revue des études anciennes	L. Capdetrey	3000	2000	BRUN	MOISSET
Revue française des méthodes visuelles	A. Bouldoires, F.Reix (ENSAP Bx)	1500	1500	BAUMANN	VENTURA
Suds (ex : Cahiers d'outre- mer)	S.Racaud	1000	1000	MELLAC	MULLER